
**Réunion de la formation Emploi, revenus
du 14 février 2005**

SYNTHÈSE

Cette réunion était largement consacrée aux évolutions du système d'information sur les rémunérations et les revenus d'activité dans le secteur privé. Le projet de refonte des enquêtes européennes sur le coût de la main d'œuvre et sur la structure des salaires a été présenté par Michel Amar, et celui du dispositif national Acemo par Jean-Paul Faur. Julien Pouget a ensuite décrit le *Labour Cost Index* qui complète le dispositif de suivi des rémunérations. L'objectif des évolutions du dispositif est de répondre aux demandes nationales et européennes sur les rémunérations et d'en rationaliser le suivi. Cela se traduira par un allègement de la charge statistique pour les entreprises. Par ailleurs, les services producteurs prévoient d'améliorer la mise à disposition et la documentation des données, peu utilisées, notamment les chercheurs comme l'a souligné Yannick L'Horty. Les participants ont ensuite été invités, dans le cadre du projet de refonte de l'application NOSTRA de diffusion des statistiques du marché du travail, à faire part de leurs attentes vis à vis de cette diffusion.

En France, le système d'information sur les rémunérations et les revenus d'activité s'est construit progressivement pour répondre aux demandes exprimées, soit au niveau français, soit au niveau européen. Il repose actuellement sur un ensemble d'enquêtes, sur les indices conjoncturels de coût du travail produits par l'Insee et sur des données détaillées sur l'évolution des revenus produites grâce aux DADS et des fichiers de paye des agents de l'Etat.

Michel Amar rappelle que l'Insee réalise depuis près de 40 ans, pour répondre aux demandes européennes, les enquêtes sur le **coût de la main-d'œuvre** et celles sur la **structure des salaires**. Depuis l'année 2000, les enquêtes sont effectuées en alternance tous les deux ans. Leurs échantillons sont de taille similaire, leur champ et leurs concepts proches. Le projet est d'organiser une enquête **Ecmoss** sur un cycle de quatre ans, deux années consécutives pour répondre à la demande d'Eurostat sur la structure des salaires (première enquête en 2006) puis les deux années suivantes pour répondre à la demande sur le coût de la main d'œuvre (première enquête en 2008). L'enquête sera réalisée tous les ans sur la moitié de l'échantillon. Ce nouveau dispositif est articulé aux DADS, d'une part pour l'échantillonnage des salariés, et d'autre part pour réduire la charge d'enquête pesant sur les entreprises. D'autres sources administratives seront utilisées pour alléger au maximum le volet « établissement » de l'enquête sur le coût de la main d'œuvre. Les établissements recevront un questionnaire « établissement » portant sur des données agrégées et des questionnaires « salarié » sur des données au niveau de l'individu, pour un échantillon de salariés de l'établissement. Le questionnaire « salarié » de chaque enquête comportera un noyau commun qui répondra aux besoins actuellement couverts par l'enquête Acemo annuelle. Par ailleurs, en utilisant l'enquête Acemo renouvelée sur les très petites entreprises et sur les sources administratives (les DADS essentiellement), l'Insee compte répondre à la demande d'Eurostat sans enquêter directement les entreprises de moins de 10 salariés.

Jean-Paul Faur décrit le **dispositif Acemo** qui comporte actuellement, outre l'enquête trimestrielle qui en constitue le socle, six enquêtes. Dans le dispositif renouvelé, les enquêtes trimestrielles et l'enquête complémentaire sur la répartition des salariés et les conventions collectives devraient très peu changer : les questions devenues obsolètes seront supprimées et une réflexion sera menée pour

améliorer le questionnement permettant le calcul du volume trimestriel d'heures de travail. L'enquête annuelle sur l'organisation du travail et sur les salaires sera supprimée : le volet « salarié » de l'Ecmo remplace la partie « salaires » et la partie « organisation du travail » sera collectée via l'enquête spécifique, tous les cinq ans. Une question sera ajoutée à l'enquête sur les très petites entreprises pour répondre à une demande européenne. Une enquête « négociations » portant sur différentes catégories de négociations se substituera à l'enquête « individualisation » sur les augmentations de salaire. L'enquête « Pipa » sur l'intéressement et la participation sera fortement remaniée, nombre de questions seront supprimées. L'outil de suivi des salariés au Smic reste à définir. L'enquête spécifique, dont le thème varie chaque année en fonction des besoins, conserve sa place actuelle. La rénovation sera l'occasion de faire évoluer la méthodologie et notamment le plan de sondage. Par ailleurs un groupe de travail va étudier comment répondre à une demande d'extension du champ de l'enquête à la santé et à l'action sociale non marchande.

Ces deux projets permettront donc de répondre aux demandes européennes et nationales ; de rationaliser le dispositif d'ensemble de suivi des salaires ; d'alléger la charge statistique et d'améliorer la mise à disposition et la documentation des données peu utilisées aujourd'hui.

Le **Labour Cost Index**, présenté par Julien Pouget, est l'un des éléments du dispositif statistique européen sur les salaires et le coût du travail. Il résulte essentiellement d'une demande de la Banque Centrale Européenne. Le LCI autorisera des analyses macroéconomiques approfondies au niveau européen comme au niveau français. C'est un indice trimestriel, qui vise à refléter l'évolution du coût horaire de la main-d'œuvre. Calculé pour chacune des sections C à K de la NACE, il comporte trois parties : l'indice de coût total de la main-d'œuvre, et ses deux composantes les salaires et traitements d'une part, et les cotisations sociales à la charge de l'employeur, de l'autre. La différence majeure par rapport aux indices du coût du travail existants réside dans l'utilisation accrue de données constatées et de données administratives. Le LCI utilisera les données de l'Arrco, l'Agirc pour les cotisations retraite et de l'Unedic pour les cotisations chômage. Pour les heures travaillées, on étudie l'utilisation des informations provenant des enquêtes trimestrielles Acemo et celle des nouvelles séries de l'enquête emploi en continu. Les modalités de la transition entre l'ICHT et l'indice de coût du travail seront examinées avec les utilisateurs dans les prochains mois. Enfin, pour l'avenir, la Commission et de la BCE demandent le calcul d'un indice hors primes, et une extension aux sections L à O de la NACE est prévue.

Yannick L'horty a exposé les **attentes des utilisateurs** de la statistique envers le système statistique public en matière de connaissance des gains salariaux et de coût du travail, attentes qui supposent une nouvelle répartition entre les dimensions temporelle et structurelle des informations statistiques. La nouvelle configuration des enquêtes proposée aujourd'hui paraît mieux répondre aux exigences évoquées grâce aux nouvelles séries chronologiques qui seront produites. Malgré tout, l'ampleur des changements présentés semble assez limitée. Ne fallait-il pas aller plus loin ? Le problème structurel de la qualité du travail demeure. Il faudrait pouvoir exprimer les gains ou les coûts relativement à la qualité du travail en introduisant des éléments de performance (productivité, qualification). Par ailleurs, que peut-on faire face à la sous-utilisation de ces sources par les chercheurs qui emploient d'autres sources pour répondre aux besoins, ce qui ne sert pas nécessairement la qualité des travaux ? Grâce à l'annualisation les enquêtes répondront mieux aux besoins, mais il faut aussi les faire connaître.

Les réactions des participants ont porté notamment sur la difficulté à prendre en compte dans les enquêtes la diversification des pratiques salariales, sur le besoin de statistiques régionalisées et sectorielles accessibles et sur les effets induits par certains choix techniques opérés par les services producteurs. La comparaison de l'évolution des rémunérations salariales et de celle de la productivité apparente du travail pourrait constituer un thème de travail interformation.

Géraldine Séroussi a ensuite présenté le système d'information sur le marché du travail **Nostra** et la réflexion en cours sur sa rénovation. De nouveaux indicateurs seront définis pour répondre à la demande sociale à partir des fichiers de demandeurs d'emploi mensuels, mais aussi en mobilisant d'autres sources. Il a été noté que les utilisateurs potentiels auront besoin d'information pour exploiter au mieux ce qui sera offert par le nouveau système.

Enfin, la formation a émis un avis d'opportunité favorable à l'enquête coût de la main d'œuvre et structure des salaires annualisée.